

Sion, le 8 juin 2020/caa

20200608_AG_Juin2020_FR

Communiqué de presse

Les EMS valaisans instaurent le salaire minimum à CHF 4'000.-

L'Assemblée générale de l'Association valaisanne des EMS (AVALEMS) a voté l'introduction d'un salaire minimum pour l'ensemble des établissements du canton. Cette décision impactera près de 900 collaboratrices et collaborateurs.

La crise sanitaire n'a pas permis de réunir physiquement les membres pour leur traditionnelle assemblée générale de printemps. Toutefois, une votation par circulaire a été organisée et divers objets votés, dont l'introduction dès le 1^{er} janvier 2021 d'un salaire minimum à CHF 4'000.- dans les EMS.

« Cette mesure n'est pas la seule dans le domaine des ressources humaines, mais elle est un pas symbolique et concret afin de renforcer l'attractivité des conditions de travail en EMS » explique Arnaud Schaller, directeur de l'association. Le recrutement et la formation du personnel, tout comme l'attractivité de l'emploi figurent en effet dans les objectifs de la stratégie 2019 - 2023 de l'AVALEMS.

Selon les statistiques de l'association, cette décision impactera près de 900 collaboratrices et collaborateurs. « Au début de l'année 2020, les EMS avaient déjà décidé d'appliquer le taux de renchérissement le plus élevé de la branche pour l'ensemble du personnel. Cette nouvelle mesure cible cette fois les salaires les plus modestes et permet en outre aux EMS de rendre les conditions de travail plus attractives » détaille Arnaud Schaller.

Dans les autres points soumis au vote, les membres de l'Assemblée générale de l'AVALEMS ont validé les comptes 2019 de l'association. Ces informations figurent dans le rapport annuel publié sur le site internet (www.avalems.ch/rapportannuel).

Contact à disposition de la presse (FR)

Arnaud Schaller, directeur, 079 953 20 52, arnaud.schaller@avalems.ch

L'AVALEMS est l'association faitière des établissements médico-sociaux (EMS) valaisans. Elle défend les intérêts de ses 42 membres pour un total de plus d'un million de nuitées, 53 sites, 3'332 lits, 4'835 employés, 242 apprentis dans les deux régions linguistiques du Canton. En ce sens, l'association se veut un acteur proactif dans le cadre de la politique de santé et met en œuvre divers projets favorisant la gestion d'établissements médico-sociaux.